

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 517 promulguant dans le Territoire de la Côte Française des Somalis le décret n° 51-460 du 23 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des Outre-Mer.

n° 517

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 mai 1951

Numéro JO
n° 5 du 01/06/1951

Date du numéro
1 juin 1951

VISAS

Le Gouverneur des Colonies, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1834

Vu le décret n° 51-460 du 23 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des administrateurs de la France d'Outre-Mer

Vu le décret n° 51-467 du 24 avril 1951 fixant les traitements applicables aux Administrateurs de la France d'Outre-Mer,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : Le décret n° 51-460 du 23 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des Administrateurs de la France d'Outre-Mer. Le décret n° 51-467 du 24 avril 1951 fixant les traitements applicables aux Administrateurs de la France d'Outre-Mer.

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

Le Secrétaire Général, R. LEMOYNE.